

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 avril 2022

## ORDRE DU JOUR

### 1) Impôts locaux 2022

Les taux des taxes sont les suivants :

Taxe foncière sur le bâti 28.03 %

Taxe foncière sur le non bâti : 7.98 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 7.45 %

Le montant attendu des impôts locaux et ressources fiscales diverses s'élève à 135 323 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré accepte les taux ci-dessous.

### 2) Budget Primitif 2022

Présentation du budget primitif :

#### Récapitulatif

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b><u>1) DEPENSES</u></b> .....	897 279.44 €
<b>TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES</b> .....	<b>897 279.44 €</b>
<b><u>2) RECETTES</u></b> .....	444 697.99 €
A ajouter excédent de fonctionnement reporté 2021	452 581.45 €
<b>TOTAL DES RECETTES PREVISIONNELLES</b> .....	<b>897 279.44 €</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### 1) DEPENSES

Programmes –opérations individualisées 1 234 874.37 €  
Dont

a) Restes à réaliser sur 2021 1 080 231.05 €

. travaux bâtiments communaux	25 714.40€
. travaux à l'église	36 088 €
. Travaux Maison Auvray	15 000 €
. Terrain de jeux	5 471.06 €
. Sécurité incendie	130 388.50 €
. Salle des fêtes	836 793.11 €
. PAVE-ADAP	20 000 €
. Acquisition de matériels	8 275.98 €
. Dépôt et cautionnement	2 500.00 €

**b) Nouvelles propositions 2022 154 643.22 €**

. acquisition de matériels	15 121.32 €
. salle des fêtes	139 522 €

**c) Opération d'ordre 72 827.36 €**

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT..... 1 307 701.73 €**

## **2) RECETTES**

**a) Restes à réaliser sur 2021 755 356.10 € €**

. travaux bâtiments communaux	4 165.00 €
. Sécurité incendie	90 543.00 €
. Salle des fêtes	660 648.00 €
. Terrain de jeux	0.10 €

**b) Nouvelles recettes 2022 par opération 144 465 €**

. Salle des fêtes	
DSIL	144 465 €

**c) Opérations financières 9 322 €**

### **Dont**

. FCTVA	3 822 €
(Fond de compensation de la TVA)	
. Taxe d'aménagement	3 000 €
. Dépôt et cautionnement	2 500 €

**d) Opérations d'ordre**

. honoraires salle des fêtes et diagnostic	72 827.36 €
--	-------------

. amortissement rondins		735 €
<b>Total des nouvelles recettes</b>	<b>2022</b>	<b>982 605.46 €</b>
<b>Solde excédentaire</b>		
<b>D'investissement reporté 2021</b>		<b>324 996.27 €</b>
<b><u>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....</u></b>		<b><u>1 307 701.73 €</u></b>

Les conseillers ont été destinataires de la notice explicative se rapportant au budget 2022.

Concernant l'implantation de citernes enterrées dans le village pour la défense incendie, M. le Maire informe le conseil qu'un arrêté préfectoral va être promulgué fin avril avec de nouvelles règles de distance entre les poteaux et bouches incendie. M. le Maire indique que les habitations ou maisons jumelées avec pare feu d'une heure entre les deux dont la superficie est inférieure à 500m<sup>2</sup> (tous étages compris) seront classées en risque faible avec une distance de 400 m entre les deux poteaux incendie.

Pour les autres habitations supérieures à 500 m<sup>2</sup> elles seront en risque ordinaire avec une distance de 200 m entre les deux poteaux incendie.

### **3) Redevance pour occupation du domaine public**

Comme chaque année le conseil doit délibérer pour accepter la redevance versée par Orange pour l'occupation du domaine public par ses réseaux. Le montant s'élève à 1 143.19 € pour l'année 2022. Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, accepte la redevance d'un montant de 1 143.19 €.

M. Corruble précise qu'il conviendra de se rapprocher des autres opérateurs, notamment SFR, afin de leur demander également la redevance pour occupation du domaine public.

### **4) Planning pour la tenue des bureaux de vote**

Les plannings pour la tenue des bureaux de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril prochains sont fixés.

Pour rappel les élections législatives auront lieu le dimanche 12 et 19 juin prochains.

### **5) Salle des fêtes**

*Etat d'avancement du dossier :*

M. le Maire informe le conseil que l'architecte a contacté plusieurs entreprises pour le lot restant « Isolation Cloisons doublage, menuiseries intérieures », il attend les devis car les prix des matériaux doivent être modifiés à compter du 1<sup>er</sup> avril.

M. le Maire précise que des demandes de prolongement des délais de subvention ont été faits auprès de l'Etat pour la DETR et la DSIL ainsi qu'auprès de la CCCA. Nous attendons les réponses.

Il conviendra de faire un bilan financier dès l'obtention des chiffres définitifs de l'appel d'offres.

## **6) Personnel communal**

Le conseil municipal, à l'unanimité après avoir délibéré, accepte le renouvellement de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires à l'occasion des élections pour le personnel qui en bénéficie.

## **7) Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre**

### **a) Implantation d'une citerne pour la défense incendie**

M. le Maire rappelle qu'une citerne enterrée va être implantée sur le terrain de la Communauté de Communes. La CCCA va vendre à la commune une partie de la parcelle cadastrée ZC N° 84 pour l'euro symbolique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, accepte la division de la parcelle susdite et autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches administratives.

### **b) Mutualisation**

M. le Maire transmet au conseil municipal la synthèse du projet du schéma de mutualisation global de la CCCA qui concerne :

- biens mutualisables par la CCCA
- biens mutualisables par les communes membres
- groupements de commande
- adhésions aux services communs
- création d'un tableau de suivi du temps de travail des agents communaux
- création d'une fiche type pour la publication des offres d'emplois des communes
- 

Les fiches action concernant le projet de mutualisation sont remises aux conseillers.

M. le Maire précise que les communes restent libres d'adhérer à toutes les actions proposées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, accepte le projet de schéma de mutualisation proposé par la CCCA.

## **8) Questions diverses**

Une réunion préparatoire sera programmée en mai pour relancer la Foire à Tout le 1<sup>er</sup> dimanche d'août